

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

—
Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine – BLANCHARD Emmanuelle – CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique – DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard – ROCHETTE Pierre – ROL Nelly – TOGNET André

MEMBRE ABSENT EXCUSE : NEANT

MEMBRE ABSENT : NEANT

Mme Véronique CURCIO a été élue Secrétaire de séance

.....
En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point est rajouté à l'ordre du jour : point VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

I – PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2021

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif de Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) à **230,00 €** (**Deux cents trente euros**) pour l'Année 2021

II – INSTAURATION DU REGIME DES ASTREINTES POUR DENEIGEMENT

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'instauration du régime d'astreintes du 01/12/2020 au 31/03/2021.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les interventions effectuées,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

III – MOTION POUR LA DEFENSE ET L'AVENIR DU SITE INDUSTRIEL DE FERROPEM SUR LES COMMUNES DE MONTRICHER-ALBANNE AINSI QUE SUR LES AUTRES SITES ALPINS

Monsieur Le Maire et le Conseil municipal souhaitent faire part de leur vive inquiétude vis-à-vis de la menace de plus en plus forte d'un plan de restructuration massif de l'entreprise Ferropem, sur le site du Bochet à Montricher-Albanne, celui de Château-Feuillet à la Léchère et celui des Clavaux à Livet-et-Gavet en Isère. L'entreprise Ferropem possède par ailleurs 4 autres sites en France.

Ferropem est une filiale de Ferroglobe qui résulte de la fusion en 2016 de l'espagnol Grupo FerroAtlántica avec l'américain Globe Speciality Metals. FerroPem, filiale de FerroAtlántica, est notamment issue de l'ancien Pechiney Électrométallurgie. Elle est un des leaders mondiaux de production du silicium qui est produit à partir du quartz et du charbon et entre par exemple dans la fabrication du silicone, d'équipement médical, de nouveaux matériaux constructifs performants, des panneaux solaires et plus récemment des batteries pour les véhicules électriques. Ce produit n'est donc pas obsolète et doit être encore conçu sur le territoire français, surtout après cette crise du COVID qui a montré que les besoins sont réels et qu'ils ne doivent pas être délocalisés au risque que l'on soit en sérieuse difficulté d'approvisionnement.

L'usine de Montricher-Albanne est forte de 150 emplois, produit plus de 30 000 tonnes annuelles de Silicium et plusieurs dizaines de sous-traitants bénéficient de l'activité économique engendrée localement. Le site de Château-Feuillet comporte 250 emplois, celui des Clavaux 150.

Cette forteresse industrielle centenaire à Montricher-Albanne a vu se succéder des générations d'ouvriers en Maurienne et demeure un fleuron, symbole du savoir-faire industriel mauriennais, reconnu mondialement car produisant du silicium de haute qualité et d'ailleurs approuvé dans le cadre des dispositifs régionaux et nationaux, comme, le dispositif « territoire d'industries » promu par l'Agence Nationale de la Cohésion du territoire.

Les fondamentaux de l'entreprise sont bons, le site de Montricher-Albanne, spécialisé sur une niche performante, est viable, rentable, a des commandes et dégage de belles marges d'exploitation. Il a su depuis plusieurs années ajuster sa production aux cycles conjoncturels et le personnel a su s'adapter et faire preuve d'innovations, encore très récemment, améliorant ainsi la productivité pour être aujourd'hui dans le peloton de tête des industries du groupe.

Ce site bénéficie également d'un emplacement de choix, puisqu'il est proche de l'Italie et des voies internationales, mais aussi une sortie d'autoroute lui est dédiée tout comme le rail qui passe sur le site même.

Ferropem fait face certes à une conjoncture qui la pénalise fortement :

- Une baisse de la demande de certains types de production de silicium et une chute des cours depuis quelques mois ;
- Une hausse des coûts de l'énergie électrique (fourniture de l'électron à plus de 42 € le mégawatt heure) pour, d'ailleurs, l'ensemble des industries hyper électro-intensives ;
- Une concurrence déloyale des produits chinois, bénéficiant d'une politique anti-dumping européenne trop timide (le taux appliqué actuellement au silicium chinois est de 16,8 % quand on sait que la taxation appliquée sur ces produits aux États-Unis est de 139 % par exemple).

Mais en réalité, les difficultés actuelles de l'entreprise Ferropem, sur ses différents sites, ne résultent pas de fondamentaux internes, mais de la situation et des choix de gestion hasardeux du groupe Ferroglobe et de ses actionnaires. En effet :

- Ferroglobe a aggloméré des activités peu compatibles entre elles et sans optimisation possible ;
- Ferroglobe a procédé à des investissements conséquents dans le solaire en Espagne et dans la filière des alliages de manganèse qui n'ont pas apporté les résultats escomptés ;
- Ferroglobe ne dégage pas de bénéfice sur ses autres filiales et doit donc aspirer la trésorerie de Ferropem pour rassurer ses actionnaires et éponger ses dettes cumulées ailleurs ;
- La méfiance des créanciers et des actionnaires rend donc les possibilités d'investissement inexistantes.

.../...

En conséquence, Ferropem est spoliée de sa trésorerie avec pour conséquences fatales :

- Le non-paiement de ses fournisseurs ;
- Une gestion des stocks à flux-tendus qui ne permet plus de produire en optimisant le prix de l'électricité (en privilégiant les périodes en phase creuse) ;
- L'obligation de mettre les salariés en chômage partiel dans l'attente de jours meilleurs.

Aujourd'hui le groupe ne souhaite plus cette dernière solution alors que c'est encore une possibilité envisageable.

La crainte est donc réelle d'une solution de facilité visant à récupérer la valeur du capital stocké et à limiter les coûts salariaux avec l'arrêt de fours, le regroupement des usines et par conséquence des licenciements.

A l'unisson de la direction locale de l'entreprise, et des représentants des salariés, les élus locaux exigent désormais une transparence totale du groupe sur les choix stratégiques envisagés, et une préoccupation centrée sur la pertinence industrielle et la préservation de l'emploi.

Pour cela, les élus demandent expressément que l'entreprise et l'État prennent chacun leurs responsabilités :

1. Le groupe Ferroglobe doit cesser de raisonner à court terme et envisager les moyens de redonner à l'entreprise Ferropem les moyens de produire sans entrave, sans exclure aucunes hypothèses, y compris la cession des sites concernés à des industriels sérieux ;
2. L'État doit œuvrer dans deux directions :
 - a. Obtenir de l'Europe une protection intelligente de ses filières industrielles, en réhaussant les droits de douane sur les produits chinois (50% a minima) ;
 - b. Respecter ses engagements (3^{ème} pilier de la loi de transition énergétique de 2015) pour permettre d'assurer des contrats de fournitures électriques durables aux industries hyper électro-intensives (en se basant par exemple sur des contrats industriels en lien avec l'électricité hydraulique fil de l'eau disponible en France).

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EXIGE** de l'entreprise Ferropem une pleine transparence sur les chiffres réels de l'activité de ses sites ainsi que de ses fondamentaux et une coopération avec l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des salariés, pour retenir la solution la plus durable pour le tissu économique local et la préservation de l'emploi ;
- **APPELLE** le groupe Ferroglobe à sa responsabilité économique et sociale qui doit primer sur les considérations financières de court terme et à envisager sérieusement la cession de ses sites industriels Français rentables car performants ;
- **SOLLICITE** une mobilisation immédiate du gouvernement pour :
 - a. Accompagner à court terme l'entreprise pour la préservation de l'emploi et du capital industriel français ;
 - b. Etablir des droits de douane permettant sérieusement de lutter contre le dumping chinois ;
 - c. Permettre rapidement de conclure des contrats de fourniture d'énergie compétitifs et durables pour les industries hyper électro-intensives ;
- **RAPPELLE** qu'en tout état de cause, les acteurs de ce dossier industriel ont une responsabilité et une dette vis-à-vis de la vallée en matière environnementale, sociale et territoriale que la collectivité entend bien faire valoir intégralement.

IV – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET COMMUNE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la décision modificative n° 2 pour le budget principal

V – ADRESSAGE : VALIDATION DENOMINATION DES VOIES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux sur l'adressage certaines voies doivent être nommées et d'autres renommées.

En effet les normes de nommage imposées par le Service National d'Adressage doivent être respectées afin que l'adressage de la Commune soit conforme.

Les propositions de noms de voies sont présentées au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette dénomination des voies.

VI – ADRESSAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de réaliser un adressage aux normes actuelles dont le besoin est avéré pour les interventions de secours, mais aussi divers services tels que la Poste, les opérateurs téléphoniques, le déploiement de la fibre, ... etc

Monsieur Le Maire présente le projet qui consiste en la mise à jour de l'adressage actuel et la réalisation ex nihilo de celui des 12 hameaux.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2021
- **PREVOIT** d'inscrire au Budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DES BOULISTES DE CUINES

Suite à la demande de l'Association des Boulistes de Cuines concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une rencontre de Coupe de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOUHAITE** avant de délibérer, que l'Association des Boulistes de Cuines transmette à Monsieur Le Maire un détail estimatif de cette journée de Coupe de France.

Ce point est reporté à une réunion du conseil municipal ultérieure.

VIII – REDEVANCE TDF SITE DU CHAPOY

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un Bail avec TDF (Télédiffusion de France) pour une durée de vingt années à compter du 01 Janvier 2020.

Le présent bail définit les conditions dans lesquelles la Commune loue à TDF une parcelle de terrain figurant au cadastre de la Commune, Lieudit « Les Chapoys » Section A N° 791, pour une contenance de 233 m².

Il existe sur cette parcelle, un premier bâtiment appartenant à la Gendarmerie d'une superficie au sol d'environ 14 m² et un second bâtiment appartenant au Ministère de l'intérieur d'une superficie au sol d'environ 13 m².

INFORMATION :

Demande d'un propriétaire de FOOD TRUCK pour l'installation d'un camion de vente à emporter devant la Mairie.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Etienne-de-Cuines, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 27 Novembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884. Ce compte-rendu est également disponible sur le site internet de la Commune.

M. Dominique LAZZARO

MAIRE,

